

<p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION</p> <p>_____</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>_____</p> <p>UNIVERSITE NAZI BONI</p> <p>_____</p> <p>CEA/ITECH-MTV</p>	<p>BURKINA FASO Unité- Progrès- Justice</p> <p>Visa OF 1062 du 05-07-2021</p> 
	<p>MARCHÉ N° EPE-UNB/09/01/04/80/2021/00004</p> <p>SUR DEMANDE DE COTATION N°2021-001/MESRSI/SG/UNB/PRM du 25/02/2021</p> <p>APPROUVE LE <u>09 JUIL. 2021</u></p> <p>NOTIFIE LE <u>12 JUIL. 2021</u></p> <p>par O.S. no _____</p>

OBJET : Acquisition de tables et chaises étudiants au profit de CEA/ITECH-MTV/UNB de l'Université Nazi BONI.

TITULAIRE : STRAY SERVICES SARL

MONTANT DU MARCHÉ : Huit millions neuf cent cinquante mille (8 950 000) Francs CFA H TVA.

DÉLAI D'EXECUTION : Vingt un (21) jours

FINANCEMENT : Budget du CEA/ITECH-MTV, Gestion 2021 fonds IDA suivant accord de financement numéro 6388-BF



MARCHÉ N° EPE-UNB/09/01/04/80/2021/00004

SUR DEMANDE DE COTATION N°2021-001/MESRSI/SG/UNB/PRM du 25/02/2021

ENTRE

Université Nazi BONI (UNB), représentée par son Président, 01 BP 1091 Bobo-Dioulasso
01, Téléphone 20 98 06 35, désigné ci-après par le terme « Autorité contractante»

d'une part

ET

STRAY SERVICES SARL, représenté par son Directeur Général, **Raymond SAWADOGO**, BP 10 Pouytenga, Téléphone : 00226 78 11 22 08 / 78 87 87 10, inscrit au registre de commerce sous le N° RCCM : BF-KPL-2017-B185, IFU N° 00097526 P faisant élection de domicile à **Pouytenga** désigné ci-après par le terme «Titulaire».

D'autre part



MARCHÉ N° EPE-UNB/09/01/04/80/2021/00004

SUR DEMANDE DE COTATION N°2021-001/MESRSI/SG/UNB/PRM du 25/02/2021

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIIT :

1. Le présent marché a pour objet: **Acquisition de tables et chaises étudiants au profit de CEA/ITECH-MTV/UNB de l'Université Nazi BONI**
2. Le délai d'exécution du marché est de **Vingt un (21) jours**
3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent accord de marché, dans l'ordre de priorité ci-dessous :
 - la lettre de soumission ;
 - le Cahier des clauses administratives particulières ;
 - le cahier des prescriptions techniques;
 - le bordereau des prix unitaires;
 - le bordereau des quantités et des prix ;
 - le Cahier des clauses techniques générales ;
 - le Cahier des clauses administratives générales ;
 - les ordres de commande (s'il y a lieu).
4. Le montant du marché est de **huit millions neuf cent cinquante mille (8 950 000) francs CFA H TVA.**
5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.
6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du marché, les sommes prévues au marché aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.



MARCHÉ N° EPE-UNB/09/01/04/80/2021/00004

SUR DEMANDE DE COTATION N°2021-001/MESRSI/SG/UNB/PRM du 25/02/2021

Les paiements seront effectués par l'Agent comptable de l'UNB sur le compte aux références suivantes : Code banque : BF134 ; Code guichet : 17001 ; numéro de compte : 055752270007 clé RIB 08 ouvert à la BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO au nom de STRAY SERVICES .

En foi de quoi, les parties contractantes ont apposé leurs signatures respectives sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.



Ont signé :

Le titulaire
« Lue et approuvée »



Raymond SAWADOGO

Pour l'Autorité Contractante



Billy T. M. J. ZONGO

Bobo-Dioulasso, le 15/06/2021

ENREGISTREMENT
DES IMPÔTS (DPI) du Quartier
Lo. 21/12/1911 Folio. 216
Bordereau. 2116 Case. 216
Reçu pour l'impôt sur le revenu
Mille cinq cents (5000) francs
N° QUITTANCE 122/2021/2116/216
LE RECEVEUR

Pour l'Autorité d'approbation de l'UNB
Bobo-Dioulasso, le 09 JUIL 2021

Stéphane Traoré



Pr. Macaire S. QUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier de l'OIPA/CAMES



Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)



Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

CCAG 1.1 (h)	L'Autorité contractante est : Université Nazi BONI, représenté par son président.
CCAG 1.1 (m)	Le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) : _ Université Nazi BONI _
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms [dernière Version]
CCAG 8.1	<p>Aux fins de notification, l'adresse de l'Autorité contractante sera :</p> <p>À l'attention de : <u>Serge Eric B. BAYALA</u></p> <p>N° et rue :</p> <p>Étage/n° de bureau : au Rez De Chaussée (RDC) du nouveau bâtiment R+2 au Centre de Formation et de Recherche (CFR) de l'Université Nazi BONI.</p> <p>Ville : Bobo-Dioulasso</p> <p>Boîte postale : 01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01</p> <p>Pays : Burkina Faso</p> <p>Téléphone : 20 98 06 35 / 78 87 02 07</p> <p>Télécopie : Néant</p> <p>Adresse électronique : serge_ericb@hotmail.com</p>
CCAG 10.2	<p><i>Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leurs différends devant l'Autorité de régulation de la commande publique, il sera à la juridiction administrative compétente du Burkina Faso. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage, notamment dans l'hypothèse d'un Marché avec un Attributaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée sera retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la clause 10.1 a) du CCAG dans le document de demande de prix.]</i></p> <p><i>Note explicative à l'intention des candidats : Au moment de la finalisation du marché la clause 10.1 (a) du CCAG sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un soumissionnaire ressortissant d'un État membre de l'UEMOA. Cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d'un Marché passé avec un Soumissionnaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA :</i></p> <p><i>« La Clause 10.1 a) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».</i></p>
CCAG 12.1	Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire : Néant



	Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.
CCAG 14.1	<p>Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés « sera ferme »</p> <p>Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b_i M_1/M_0)$ <p>dans laquelle:</p> <p>P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
CCAG 15.1	<p>Exemples</p> <p>Clause 15.1 du CCAG : La méthode et les conditions de règlement du Titulaire au titre de ce marché sont :</p> <p>Règlement des Fournitures :</p> <p>Le règlement sera effectué comme suit :</p> <p>par l'Agent comptable de l'UNB sur le compte aux références suivantes : Code banque : BF134 ; Code guichet : 17001 ; numéro de compte : 055752270007 clé RIB 08 ouvert à la BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO au nom de STRAY SERVICES.</p>
CCAG 15.4	Le taux d'intérêt moratoire est le taux d'intérêt légal de la BCEAO majoré d'un point.
CCAG 16.1	<p>Cocher le cas échéant</p> <p>Régime fiscal de droit commun : Hors taxes (HT)</p> <p>Autre régime : Néant</p>



CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera ; Néant
CCAG 17.3	La garantie de bonne exécution sera : Néant
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : Sans objet
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DPX rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections sont : quantité et qualité conformément aux prescriptions techniques du contrat
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à: sans objet Les inspections exigées sont les suivants : Le lieu des inspections est le suivant :
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : 1/2000^{ième} du montant du marché par jour de retard.





STRAY SERVICES SARL

BP 10 Pouytenga

Tél : 78 11 22 08

Email : strayservices_burkina@yahoo.com

2S SARL

Ouagadougou le 02/03/2021

FACTURE PROFORMA STRAY SERVICES N°005/2021

Doit : Université NAZI BONI

Objet: Acquisition de tables et chaises étudiants

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Table monoplace avec un casier de rangement , Structure à dégagement latéral en tube d'acier carrés. Piètements en tube carré soudés sur deux semelles. Finition peinture époxy des piètements bleu.	Unité	100	67 500	6 750 000
2	Chaise métallique en tube carré de 30 lourd avec patins antidérapants sur les pieds assise et dossier en bois contre-plaqué recouvert de mousse spécial , revêtement en skaï noir modèle standard et empilable	Unité	100	22 000	2 200 000
Montant total HTVA					8 950 000

**ENREGISTRE A LA RECETTE
DES IMPÔTS (DPI) du Kourounga**
Le 21/07/21 Folio 014
Bordereau 0119 Case 014
Reçu sur mille (6000) francs

N° QUITTANCE
LE RECEVEUR
[Signature]



Arrêté la présente facture proforma à la somme de :
Huit millions neuf cent cinquante mille (8 950 000) Francs CFA HTVA



Le Directeur Général

[Signature]



Raymond SAWADOGO

Releve d'identite bancaire
Partie reservee au destinataire du releve

BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO

Ce releve est destine a etre remis, sur leur demande, a vos creanciers ou debiteurs appeles a faire inscrire des operations a votre compte (virements,prelevements,etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des operations en cause et vous evite ainsi des reclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Code banque Code guichet Numero de compte Cle RIB Domiciliation

BF134	17001	055752270007	08	BANQUE ATLANTIQUE BURKINA FASO
-------	-------	--------------	----	--------------------------------

IBAN : BF42 BF13 4170 0105 5752 2700 0708

SWIFT : ATBFBFBFXXX

Intitule du compte en XOF

STRAY SERVICES
SECTEUR 3
SECTEUR 3
KOUPELA
BURKINA FASO

BANQUE ATLANTIQUE
BURKINA FASO
01 BP 3407 Ouagadougou
Tel:25 49 24 46/50 Fax : 25/49 24 51
E-mail: infoabf@banqueatlantique.net



SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE NAZI BONI (UNB)
Tél : 20 98 06 35/Fax : 20 98 25 77
Site web : www.univ-bobo.bf

Bobo-Dioulasso, le

CEA/ITECH-MTV

MARCHE N° EPE-UNB/09/01/04/80/2021/00004

Sur demande de cotation N°2021-001/MESRSI/SG/UNB/PRM du 25/02/2021

- Objet** : Acquisition de tables et chaises étudiants au profit de CEA/ITECH-MTV/UNB de l'Université Nazi BONI.
- Titulaire** : STRAY SERVICES SARL
- Montant** : Huit millions neuf cent cinquante mille (8 950 000) de Francs CFA H TVA.
- Délai d'exécution** : Vingt un (21) jours
- Financement** : Budget du CEA/ITECH-MTV, Gestion 2021 fonds IDA suivant accord de financement numéro 6388-BF.

ORDRE DE SERVICE 2021/ 004/MESRSI/SG/UNB/DAF

Par le présent ordre de service, le prestataire est invité à prendre connaissance de ce qui suit :

- 1- Recevoir six (06) originaux du contrat sus cité, réaliser les formalités d'enregistrement et de timbre et retourner à la Direction de l'Administration et des Finances, trois (03) originaux du contrat dûment enregistrés et timbrés accompagnés de la fiche de décompte fiscal.
- 2- La date du 12 JUIL 2021 est retenue comme date de démarrage des prestations relatives au contrat ci-dessus mentionné.
- 3- Le délai d'exécution est de vingt un (21) jours.
- 4- La date du 02 AOÛT 2021 est retenue comme date de fin d'exécution.
- 5- Le présent ordre de service, certifié conforme à la minute sous le numéro ci-dessus sera notifié à l'attributaire par M. Billy T. M. J. ZONGO, Directeur de l'Administration et des Finances de l'UNB.

Le Président,

Pr Macaire S. OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier de l'OIPA/CAMES

NOTIFICATION

Le 12 JUIL 2021, je soussigné Billy T. M. J. ZONGO déclare m'être rendu au siège de STRAY SERVICES SARL et avoir remis à son Directeur ou à son mandataire la copie conforme du présent Ordre de Service.

Le DAF de l'UNB,

Billy T. M. J. ZONGO

Le Titulaire

Raymond SAWADOGO

